

CHAMP DE PRATIQUE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE : **OPTIMISER LES SOINS POUR LES CANADIENS**

MAI 2024



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

REMERCIEMENTS

L'élaboration de cette ressource n'aurait pas été possible sans l'aide, le dévouement, l'expertise et le travail des membres du comité directeur sur le champ de pratique. Merci à ces leaders qui ont permis la réalisation de ce travail.

Voici les membres du comité directeur sur le champ de pratique 2023-2024 :

- François Desmeules, pht., Ph.D., Fellow de l'OPPQ, responsable des programmes de pratique avancée et professeur à l'Université de Montréal, membre du conseil d'administration de l'Association québécoise de physiothérapie.
- Colleen Kuntze, pht, M.Sc. (pht), B.Kin., membre du conseil de l'Alberta Physiotherapy Association
- Monica MacDonald, PT, B.Sc., M.Sc. (pht), M.Sc.(recherche en réadaptation), présidente de la Nova Scotia Physiotherapy Association, présidente du Forum des présidents de section
- Jodie Pulsifer B.KÉP., M.Pht.; présidente du Comité du champ de pratique de la PABC
- Dorianne Sauvé, B.Sc. (pht), M.P.A. (politique en matière de santé), cheffe de la direction de l'Ontario Physiotherapy Association
- Caitlin Williams BSc., B.Éd.ÉPS., M.Pht., présidente de la division cardiorespiratoire de l'ACP

L'Association canadienne de physiothérapie reconnaît la contribution significative des 1500 professionnels de la physiothérapie, dont des représentants de la réglementation de la physiothérapie qui ont participé au projet du champ de pratique. Ces professionnels de partout au pays ont répondu au sondage sur le champ de pratique, ont assisté à des groupes de discussion, des entrevues et à la séance conjointe du Sommet des composantes à Ottawa, en 2023.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENU

Introduction	3
Champ de pratique de la physiothérapie.....	6
Critères du champ de pratique	9
La profession de la physiothérapie.....	10
Optimisation du champ de pratique : les retombées.....	13
L'évolution de la physiothérapie au Canada : retombées sur la population et le système de santé	15
Annexe A : Formation et permis des physiothérapeutes au Canada	16
Références	17

Pour toute question ou commentaire sur cette ressource, veuillez contacter :
Lisa Carroll, directrice principale, pratique professionnelle
Association canadienne de physiothérapie | lcarroll@physiotherapy.ca



INTRODUCTION

Ce document vise à définir le champ de pratique de la physiothérapie au Canada. Les principaux objectifs sont :

- Promouvoir la connaissance et la compréhension de l'ensemble du **champ de pratique de la profession**.
- Expliquer **la valeur et les avantages d'exploiter pleinement les connaissances, les compétences et l'expertise des physiothérapeutes**.

Définir les compétences, les responsabilités et les rôles de la profession au sein du système de santé profitera notamment au public, aux autres professionnels de la santé, aux formateurs, au gouvernement et aux décideurs du secteur. En outre, clarifier le champ de pratique de la profession aidera les professionnels de la physiothérapie à entamer des discussions constructives sur l'évolution naturelle de la pratique, par exemple en ce qui concerne la spécialisation, la pratique avancée et l'élargissement du champ d'exercice.

« La portée du champ de pratique dans une profession englobe les services pour lesquels ses professionnels ont été formés, avec des compétences spécifiques et qu'ils sont autorisés à dispenser. La portée globale du champ de pratique de la profession précise les balises encadrant la pratique pour tous les praticiens. [1],[2] »

Le champ de pratique national s'applique à la physiothérapie pratiquée par les personnes autorisées à porter le titre de « physiothérapeute », de « physiotherapist » et de « physical therapist », ainsi que toute abréviation employée dans les documents juridiques canadiens pertinents. Individuellement, le champ de pratique de chaque professionnel est défini par ses connaissances, ses expertises et ses compétences.

Dans certains modèles de soins, les physiothérapeutes encadrent d'autres professionnels, notamment des assistants-physiothérapeutes (AP), des assistants en réadaptation et des technologues en physiothérapie (T. phys.), et leur confient certaines tâches dans le respect des normes réglementaires de pratique. Le présent document n'aborde pas le champ d'exercice des assistants-physiothérapeutes, des assistants en réadaptation et des technologues en physiothérapie [4].

La définition comprend une liste des activités officiellement reconnues dans le champ de pratique de la physiothérapie, ainsi que des activités qui n'en font pas explicitement partie selon la législation de certaines provinces et/ou territoires. Nous incorporons toutefois ces dernières dans la définition nationale afin de souligner le développement de la physiothérapie dans plusieurs régions et d'illustrer les avancées que nous souhaitons voir reproduits à l'échelle du pays.



Ce document décrit également certains obstacles relatifs au cadre juridique et réglementaire, aux politiques, au financement et au fonctionnement du système de santé qui empêchent les physiothérapeutes de mobiliser toutes leurs compétences dans certaines provinces et/ou territoires du Canada. Ce document permettra aux associations du pays de discuter avec les parties prenantes et les décideurs du système de santé afin d'éliminer les obstacles propres à leur province et/ou territoire ainsi que de faire reconnaître leur plein champ de pratique et ses bénéfices.

À l'heure actuelle, de nombreux Canadiens n'ont pas accès à l'ensemble de l'offre de la profession en raison de différences juridiques et réglementaires. Le système de santé et des patients se voient ainsi privés des bienfaits de la physiothérapie. De plus, ces différences limitent la mobilité professionnelle à travers le Canada dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Quand les physiothérapeutes pourront exercer à la hauteur de leurs compétences et de leur champ de pratique, ce sera toute la population et le système de santé qui en bénéficieront. Notre appel à l'action est clair : **Toutes les provinces et tous les territoires du Canada doivent éliminer les barrières pour permettre aux physiothérapeutes d'exercer pleinement leurs compétences dans tous les milieux afin d'offrir des soins rapides, efficaces et adaptés, et ainsi optimiser le système de santé.**

TRAVAUX DE RECHERCHE AYANT SERVI DE RÉFÉRENCE

Notre définition du champ de pratique se fonde en partie sur des données collectées par l'Association canadienne de physiothérapie à l'été et l'automne 2023, au moyen de sondages effectués auprès de cliniciens, de groupes de discussion et d'entrevues réalisées avec des représentants de la profession. Elle repose également sur la définition du champ de pratique proposée par World Physiotherapy, par des associations internationales de physiothérapie et par l'Institut canadien d'information sur la santé, ainsi que sur une revue de la littérature, du cadre réglementaire et des nouveaux modèles de soins mis de l'avant par d'autres associations professionnelles de la santé au Canada. Le présent document a été élaboré en collaboration avec un comité de direction national composé de membres provenant de différentes régions du pays et de pair avec des professionnels de la physiothérapie et des leaders du domaine lors de l'assemblée de l'ACP en novembre 2023.

L'Association canadienne de physiothérapie (ACP) représente plus de 15 000 professionnels de la physiothérapie au Canada, notamment les physiothérapeutes, les technologues en physiothérapie et les étudiants. Les membres de l'ACP sont des professionnels possédant une expertise en soins de réadaptation et de traitements permettant aux Canadiennes et aux Canadiens de demeurer actifs et autonomes dans toutes les sphères de leur vie. En collaboration avec nos sections provinciales et territoriales ainsi que nos divisions de pratique, nous aidons nos membres à apprendre, partager leurs connaissances et enrichir leur pratique. L'ACP offre des ressources, organise des formations, contribue à l'enrichissement du savoir et représente la profession pour aider les physiothérapeutes à mieux servir la population partout à travers le Canada.



« Le décalage entre les capacités des ressources humaines en santé et la nécessité de fournir des services de soins de santé adaptés aux demandes de la population est un problème mondial pour lequel nous recherchons une solution canadienne. »

(Optimisation des champs d'exercice : de nouveaux modèles de soins pour un nouveau système de soins de santé. Académie canadienne des sciences de la santé, c. 2014.)



CHAMP DE PRATIQUE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

DÉFINITION

La physiothérapie est une profession qui évalue, diagnostique et traite le corps humain et ses affections touchant les capacités physiques, ainsi que ses blessures et douleurs aiguës et chroniques. Elle comprend la prévention des maladies et des blessures, mais aussi la sensibilisation et l'éducation sur la santé et le bien-être, et vise l'optimisation de la fonction et du mouvement.

Au Canada, la législation qui encadre les professionnels de la santé permet aux patients d'accéder directement aux services de physiothérapie, sans référence médicale préalable. Toutefois, il arrive que des lois, des règlements administratifs ou des politiques locales nuisent à l'accès et/ou limitent les services professionnels de physiothérapie.

ACTIVITÉS

Voici une liste des compétences et activités (restreintes ou non, selon la province ou le territoire) qui forment, avec la définition ci-dessus, les fondements du champ de pratique de la physiothérapie au Canada. À noter que le champ de pratique d'une profession évolue constamment au fil des avancées de la recherche et de la pratique clinique. Le champ de pratique individuel est tout aussi dynamique et est défini par les compétences, les connaissances et les qualifications personnelles.

CATÉGORIE	COMPÉTENCE/ACTIVITÉ
Diagnostic	
Communiquer un diagnostic	Communiquer un diagnostic; déterminer la dysfonction physique, la maladie ou le trouble à l'origine des symptômes du patient.
Prescrire des tests diagnostiques, des examens d'imagerie et des analyses de laboratoire	
Prescrire des examens d'imagerie	Radiographie
	Imagerie par résonance magnétique (IRM)
	Échographie
Prescrire des analyses de laboratoire	Prélever des échantillons et/ou prescrire des analyses de laboratoire dans les limites du champ de pratique, notamment pour dépister la présence de marqueurs d'inflammation liés à l'arthrite et de marqueurs de nutrition pour le soin des blessures

CATÉGORIE	COMPÉTENCE/ACTIVITÉ
Prescrire des tests diagnostiques, des examens d'imagerie et des analyses de laboratoire	
Prescrire des examens électrodiagnostiques	Électromyographie (EMG) et études de conduction nerveuse
Traitement	
Cardiorespiratoire	Effectuer une aspiration trachéale (endotrachéale et nasopharyngée)
	Introduire un instrument dans le pharynx ou les voies nasales
	Administer une substance par inhalation, par exemple de l'oxygène, comme prescrit par un professionnel de la santé autorisé
	Administer une substance ou un médicament par inhalation, comme prescrit par un professionnel de la santé autorisé
Soin des plaies	Effectuer un écouvillonnage profond d'une plaie à des fins d'analyse
	Traiter une lésion hypodermique : modalités, nettoyage, bain, irrigation, utilisation d'un stylet de mesure, débridement, emballage et application de pansements, entre autres
Santé pelvienne	Insérer un instrument, la main ou les doigts au-delà des grandes lèvres ou de l'anus pour évaluer et traiter la santé pelvienne, la douleur, les problématiques pelviennes et l'incontinence
	Réaliser une échographie pour évaluer et traiter les problématiques pelviennes
Aiguilles	Acupuncture
	Puncture avec aiguille sèche/stimulation intramusculaire
Manipulations vertébrales	Faire bouger les articulations vertébrales au-delà de l'amplitude physiologique habituelle du patient à l'aide d'une poussée rapide de faible amplitude
Thérapie manuelle	Techniques de mobilisation des tissus mous et de thérapie manuelle, y compris massages, facilitation neuromusculaire proprioceptive (FNP) et mobilisation articulaire
Exercice physique	Prescription d'exercices physiques et thérapeutiques

CATÉGORIE	COMPÉTENCE/ACTIVITÉ
Traitement	
Ergonomie	Évaluation de l'ergonomie, modifications et éducation
Agents électrophysiologiques	Hydrothérapie, électrothérapie et utilisation de l'énergie mécanique, radiante et thermique
Aides à la mobilité	Prescription, assemblage, modification et application d'orthèses, de pessaires, d'appareils orthopédiques, d'attelles, de ruban de kinésiologie, d'aides à la mobilité (déambulateur, béquilles, cannes, fauteuils roulants), et de supports à la position assise
Plâtres	Alignement d'une fracture ou pose de plâtre
	Pose de série de plâtres pour améliorer l'amplitude articulaire
Réduction des luxations	Réduire une luxation articulaire, par exemple à l'épaule, au genou ou au doigt
Cadre psychosocial et mode de vie	Offrir de l'accompagnement psychosocial dans les soins et des conseils sur les habitudes qui influent sur la mobilité et la santé
Traitements pharmacologiques	
Administration de médicaments suivant la prescription d'un médecin, d'un physiothérapeute ou d'un autre professionnel autorisé	Administration par voie orale ou par injection
	Administration par voie topique
	Injection de cortisone/de stéroïdes, et injections intramusculaires
Prescription de médicaments	Prescription de médicaments en vente libre et sous ordonnance (sous certaines conditions) dans le cadre d'un traitement physiothérapeutique
Système de santé	
Orientation des patients	Orienter les patients vers d'autres professionnels de la santé, notamment en médecine spécialisée

CRITÈRES DU CHAMP DE PRATIQUE

La définition du champ de pratique de la profession repose sur trois critères^[5] :

1 PRATIQUE DE LA PROFESSION

- L'intégration de la profession au champ de pratique peut se justifier par l'évolution de la profession.
- L'activité est bien établie dans une aire de pratique ou en complément une.
- L'activité est en adéquation avec les services offerts par la profession et ne nuit pas à la santé.
- La pratique de l'activité est fondée sur des données probantes et est bénéfique pour les patients et le système de santé.

2 CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET JUGEMENT :

- Les formations actuelles qui permettent d'accéder à la profession enseignent les fondements de la profession, et il existe des programmes de formation sur l'activité.
- La qualité des programmes de formation ciblant l'activité est attestée.
- Si l'activité comporte des risques, ceux-ci peuvent être gérés par le physiothérapeute qui exerce dans son champ de pratique, incluant une référence vers d'autres professionnels de la santé lorsque nécessaire.

3 DONNÉES PROBANTES :

- Des données de qualité montrent que l'activité est efficace, sécuritaire et bénéfique pour les patients.

Activité permise ou non? Le champ de pratique de la profession englobe toutes les activités associées à la physiothérapie. Chaque physiothérapeute ne pratique que celles qui s'inscrivent dans ses compétences et ses qualifications. Lorsque les restrictions de la pratique ne sont pas suffisamment précises, il est recommandé de consulter les ressources qui ont autorité afin de déterminer si un service en particulier appartient au champ de pratique ou non. Des renseignements détaillés sur les champs de pratique individuels sont accessibles en ligne dans le document *Est-ce de la physiothérapie? Outil pour analyser les pratiques émergentes*, publié par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie en 2017.

LA PROFESSION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

LA PROFESSION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Les physiothérapeutes exercent dans tous les secteurs du système de santé, y compris en première ligne, à domicile, en soins de longue durée, à l'urgence, en centres de réadaptation, en cliniques privées et dans les milieux communautaires, ainsi que dans les milieux de travail, les établissements d'enseignement et les organismes de recherche[6]. Ils sont parmi les services spécialisés ou les équipes interdisciplinaires.

Les physiothérapeutes travaillent avec des personnes de tous âges, dans des séances individuelles ou de groupe et les accompagnent tout au long de leur vie. Leur approche est basée sur le modèle de soins biopsychosocial, lequel tient compte des expériences vécues, de la culture, des inégalités, des traumatismes et des facteurs sociaux influant sur la santé.

En plus des soins directs, les physiothérapeutes sont amenés à mener les activités suivantes :

- Encadrement, gestion et mentorat
- Recherche et enseignement
- Soins collaboratifs en équipe interdisciplinaire
- Campagnes de rayonnement (ou diffusion), initiatives de sensibilisation à la santé des communautés et exercice des responsabilités sociales appartenant aux professionnels de la santé
- Promotion des données probantes et des meilleures pratiques en physiothérapie
- Défense des intérêts des patients, des communautés et de la profession dans le système de santé par une implication dans l'élaboration de politiques et de programmes connexes.

Les physiothérapeutes traitent un grand éventail d'affections, de maladies et de troubles, dont les suivants :

- **Fonction cardiorespiratoire** : maladie pulmonaire obstructive chronique, asthme, réadaptation cardiovasculaire, réadaptation cardiaque périopératoire, syndrome post-COVID-19, etc.
- **Traitement de patients ayant des maladies chroniques** : diabète, cancer, arthrite généralisée, ostéoporose, maladie chronique du rein, maladies auto-immunes, etc.
- **Traitement de la douleur chronique** : fibromyalgie, syndrome de fatigue chronique, syndrome douloureux régional complexe (SDRC), etc.

- **Commotions cérébrales et troubles vestibulaires** : vertige positionnel paroxystique bénin (VPPB), maladie de Ménière, céphalées, syndrome post-commotionnel, etc.
- **Santé musculosquelettique/orthopédique** : entorses et déchirures, douleur articulaire, tendinite, bursite, fractures, réadaptation postopératoire, préparation à la reprise des activités sportives, blessures professionnelles, problèmes de mobilité liés à l'âge, troubles de l'équilibre et de la coordination, prévention des chutes, scoliose, ostéoarthrite, ostéoporose, pathologies musculosquelettiques pédiatriques, etc.
- **Santé neurologique** : accident vasculaire cérébral, lésion médullaire, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, pathologies et retards de développement neurologiques pédiatriques, neuropathie périphérique, lésion cérébrale traumatique ou acquise (LCT/LCA), etc.
- **Oncologie** : soins oncologiques, soins avant ou après une mastectomie (y compris en cas de lymphœdème ou de cordes axillaires), etc.
- **Problèmes d'ergonomie et troubles posturaux** : évaluation de l'ergonomie, stress physique répétitif, etc.
- **Santé pelvienne et reproductrice** : incontinence, urgence et hyperactivité vésicale, douleurs pelviennes, dysfonction pelvienne ou des muscles abdominaux, soins pré et post-accouchement, santé des seins et problématiques, etc.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Au Canada, 15 universités agréées offrent des programmes de maîtrise en physiothérapie permettant l'accès à la profession. Consultez l'annexe A pour en savoir davantage. Après leur curriculum de base les physiothérapeutes continuent de perfectionner leurs connaissances et compétences tout au long de leur carrière par la formation continue post-graduée^[7]. Les ordres professionnels provinciaux obligent la participation à des programmes de formation et la mise à jour de leurs connaissances et compétences. Ils peuvent également réaliser des programmes de certification, de perfectionnement professionnel et des études supérieures (par ex. : maîtrises cliniques et doctorats en association avec des universités canadiennes) afin de bonifier leurs compétences et développer leur expertise de pointe dans leur domaine d'intérêt.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Au Canada, l'encadrement juridique du champ de pratique des professions de la santé réglementées, dont la physiothérapie, relève de la compétence provinciale. Chaque province a son propre système de réglementation et de délivrance de permis, soit un ordre professionnel ou un collège, comprenant ses critères, ses organismes (« l'Ordre professionnel » ou « the College ») et sa structure de coûts, laquelle définit les frais associés aux permis et aux examens. À ces différences structurelles s'ajoutent des variations dans les activités intégrées au champ de pratique.

Seules les personnes détenant un permis de pratique ou inscrites à l'ordre professionnel ou au collège de leur province ou territoire ont le droit de pratiquer et d'utiliser les titres exclusifs à la profession (« physiothérapeute », « physiotherapist », « physical therapist » et toutes les abréviations exclusives)[8]. Hormis quelques exceptions, les physiothérapeutes doivent obtenir un permis différent pour chaque province où ils exercent leur profession. En d'autres mots, un permis d'une province donnée ne les autorise pas à pratiquer dans une autre province au Canada.

POLITIQUES DE FINANCEMENT ET CONTEXTES DE SOINS

Comme mentionné plus haut, les physiothérapeutes fournissent des services de soins dans un éventail de contextes, dans tous les secteurs du système de santé et à toutes les étapes du parcours de soins et services des Canadiennes et des Canadiens. Toutefois, les lois provinciales ou territoriales, les politiques, le financement et le fonctionnement du système empêchent parfois les physiothérapeutes de mobiliser pleinement leurs compétences. Par exemple, certains systèmes de financement, politiques d'entreprises et régimes d'assurance-maladie complémentaires ne remboursent pas certains services de physiothérapie alors que la loi l'intègre pourtant explicitement au champ de pratique. Il est crucial d'éliminer ces obstacles pour permettre à la profession d'exercer pleinement son champ de pratique, répondre aux besoins urgents des communautés et remédier aux problèmes de main-d'œuvre en santé.

OPTIMISATION DU CHAMP DE PRATIQUE

LES RETOMBÉES

Un modèle de soins axé sur les besoins des patients qui optimise le champ de pratique de la physiothérapie et permet un accès aux services, à distance et en personne, dans toutes les provinces et territoires du Canada présente les bénéfices suivants :

- Amélioration des résultats de santé pour les patients
- Amélioration de l'accès aux soins dans les zones rurales
- Accès aux meilleurs traitements, au bon moment
- Simplification des protocoles de soins
- Pertinence des prescriptions et réduction du temps d'attente pour les examens d'imagerie (IRM, échographies, radiographies)
- Pertinence des références en médecine spécialisée
- Optimisation du traitement de la douleur et de l'éducation des patients
- Approche holistique de la prise en charge des troubles de santé, dont les maladies chroniques
- Diminution du stress et de l'anxiété liés à l'accès aux soins
- Participation active des patients à leurs soins

Ces retombées seront bénéfiques pour l'ensemble du système de santé et des contextes propres au champ de pratique des physiothérapeutes, notamment :

- Les hôpitaux et les services d'urgence
- Les établissements de soins de longue durée et les centres de soins palliatifs
- Les centres de la petite enfance
- Les hôpitaux et centres de réadaptation
- Les centres de soins communautaires
- Les groupes de médecine familiale (GMF)
- Les services ambulatoires et à domicile

Définir à l'échelle nationale le champ de pratique de la physiothérapie permet de mieux tirer avantage des soins physiothérapeutiques dans tout le pays et ainsi répondre à la pénurie de ressources humaines en santé et aux autres problèmes du secteur. Il s'agit d'un atout pour toutes les parties prenantes : les patients et les communautés, les professionnels de la santé (dont les médecins de famille, les équipes de soins de première ligne et les spécialistes), le gouvernement et les tiers payeurs (dont les fournisseurs de régimes d'assurance-maladie complémentaire).



OPTIMISATION DU CHAMP DE PRATIQUE – LES PRIORITÉS

Le champ de pratique de la physiothérapie n'est pas uniforme à travers le Canada, ce qui a des conséquences négatives réelles sur l'accès aux soins, la mobilité professionnelle et l'optimisation du système de santé. Dans certaines provinces et/ou certains territoires, des services de physiothérapie attendent la révision de lois ou la création de règlements connexes à une nouvelle loi pour être intégrés au champ de pratique de la profession. Il reste beaucoup à faire sur le plan législatif pour permettre aux physiothérapeutes d'exercer pleinement leur champ de pratique. Nous collaborons avec des décideurs et des tiers payeurs pour optimiser l'encadrement législatif et défendre les intérêts de la profession dans tout le pays.

D'après des discussions de groupe et un sondage mené en 2023 auprès de physiothérapeutes du pays, voici les grandes priorités relatives à l'élargissement du champ de pratique :

- Autonomie dans la prescription d'examens d'imagerie diagnostique (radiographies, échographies, IRM)
- Diagnostic et traitement des troubles pelviens
- Autonomie dans l'orientation des patients en médecine spécialisée (par ex. : neurologie, médecine du sport, chirurgie orthopédique), sans obligation de demander l'approbation d'un médecin généraliste ou d'influenceurs financiers négatifs

Comme nous l'avons mentionné, le cadre législatif régissant le champ de pratique des physiothérapeutes n'est pas uniforme à l'échelle du pays, et les priorités ci-dessus sont déjà des acquis dans certaines provinces et certains territoires.

Les besoins de la population changent et la pratique de la physiothérapie évolue : selon les nouvelles avancées et données probantes, des évaluations, traitements et compétences supplémentaires s'intégreront au champ de pratique[9].

L'ÉVOLUTION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE AU CANADA : RETOMBÉES SUR LA POPULATION ET LE SYSTÈME DE SANTÉ

Le champ de pratique de la physiothérapie est plus large dans certains pays que dans d'autres, selon les besoins de la population et la structure du système de santé. Analyser la façon dont la profession est encadrée dans d'autres pays nous aide à guider son évolution au Canada. À l'instar des autres professions de la santé réglementées, la physiothérapie continue de s'améliorer afin de mieux répondre aux besoins.

En première ligne comme à l'urgence, la population canadienne bénéficie déjà du plein champ de pratique des physiothérapeutes. Des données significatives démontrent d'ailleurs que les physiothérapeutes travaillant dans ces milieux simplifient les processus, améliorent l'accès aux soins, réduisent les coûts et bonifient les résultats de santé^[10].

Tandis que la profession évolue, les physiothérapeutes sont appelés à agir dans des rôles avancés, à faire appel à la délégation ou à dépasser le cadre réglementé à l'occasion, démontrant les retombées que la profession peut avoir sur l'accès aux soins, l'optimisation des parcours de soins et services et la capacité du système de santé.

AVANCÉES DE LA PRATIQUE : LES PHYSIOTHÉRAPEUTES QUI PEUVENT EXERCER PLEINEMENT LEURS COMPÉTENCES CHANGENT LA DONNE

Dans certaines provinces et/ou territoires, l'élargissement du champ de pratique a déjà fait ses preuves. À travers le pays, notamment en Alberta, en Ontario et au Québec, des physiothérapeutes travaillent dans les services d'urgence, parfois en pratique avancée, pour évaluer les patients souffrant de problèmes musculosquelettiques et guider les protocoles de soins. Ce nouveau modèle de triage peu coûteux pourrait, par exemple, alléger le fardeau des chirurgiens orthopédistes appelés à participer aux consultations. C'est une approche qui réduit à la fois les temps d'attente, les interventions chirurgicales inutiles et les coûts

^[11,12].

L'évolution d'une profession précède toujours les changements législatifs nécessaires à la pleine application de son champ de pratique. Les lois, les règlements et les politiques de financement doivent suivre la cadence pour permettre aux physiothérapeutes d'utiliser pleinement leurs compétences.

Les données montrent que la stratégie est profitable. Cette réalité doit être acceptée par les décideurs à l'échelle nationale pour que tous les physiothérapeutes puissent offrir des soins équitables et optimisés au sein de notre système de santé. Notre appel à l'action est clair : **Toutes les provinces et tous les territoires du Canada doivent éliminer les barrières pour permettre aux physiothérapeutes d'exercer pleinement leurs compétences dans tous les milieux afin d'offrir des soins rapides, efficaces et adaptés, et ainsi optimiser le système de santé.**



ANNEXE A :

FORMATION ET PERMIS DES PHYSIOTHÉRAPEUTES AU CANADA

Les physiothérapeutes apprennent le fonctionnement des systèmes musculosquelettique, cardiorespiratoire et neurologique. La plupart des 15 universités canadiennes qui offrent des programmes de physiothérapie permettant d'accéder à la profession proposent des maîtrises en sciences (M. Sc./MPT), dont la majorité comprend de 25 à 28 mois de formation continue. Le Québec fait exception, avec 3 établissements offrant des diplômes de baccalauréat et de maîtrise dans le cadre de programmes de formation continue intégrée sur 4 ans. Dans tous les cas, les programmes enseignent des connaissances fondamentales sur les soins primaires, les approches de santé publique et le rôle de la physiothérapie dans ces domaines. Ils comprennent un minimum de 1 025 heures de stages cliniques. 10 d'entre eux sont offerts en anglais, et 5 en français (un 6e sera offert à Trois-Rivières en 2025). Les étudiants qui terminent ces programmes peuvent s'inscrire à l'examen de compétence en physiothérapie (ECP). Dans toutes les provinces sauf le Québec, il est nécessaire de réussir l'ECP pour obtenir un permis de pratique de la physiothérapie. Au Québec, les diplômés doivent réussir un examen de synthèse intégré à leur cursus.

Les normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada datant de 2020 incluent deux critères liés à la justice sociale, aux droits de la personne, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion qui influenceront l'enseignement et la pratique de la physiothérapie. Dans tout le pays, des organismes de réglementation, des responsables de programmes d'éducation continue et des associations travaillent à mieux comprendre les inégalités de santé auxquelles se heurtent les minorités, y compris les populations autochtones, et à enrichir leur offre de formation pour sensibiliser les professionnels de la physiothérapie à l'importance du respect culturel, de l'humilité et de la lutte contre le racisme dans les services de soins.

La physiothérapie est une profession réglementée : ses praticiens doivent obtenir un permis auprès de leur organisme de réglementation provincial ou territorial. Les physiothérapeutes formés à l'étranger qui souhaitent pratiquer au Canada doivent faire valider l'équivalence de leur formation et de leurs titres au moyen d'un processus d'évaluation rigoureux. Ils doivent également réussir l'ECP et s'enregistrer auprès de leur organisme de réglementation provincial ou territorial.

Les physiothérapeutes continuent de perfectionner leurs compétences tout au long de leur carrière. Dans tous les domaines de pratique, ils ont accès à des cours et à des formations continues de qualité sur la théorie, la pratique et l'évaluation. La plupart des 15 universités mentionnées plus haut offrent des programmes de maîtrise clinique, de maîtrise de recherche ou de doctorat de recherche.

Plusieurs universités offrent également des certificats de cycle supérieur en physiothérapie interdisciplinaire et des programmes de physiothérapie spécialisée et/ou avancée.

[13,14,15,16]



RÉFÉRENCES

- [1] Groupe consultatif national en physiothérapie. (2009). Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada. URL : <https://peac-aepc.ca/pdfs/FRENCH/Resources/Competency%20Profiles/Profil%20des%20competences%202009.pdf>
- [2] Downie S, Walsh J, Kirk-Brown A, Haines TP.(2023). How can scope of practice be described and conceptualised in medical and health professions? A systematic review for scoping and content analysis. *Int J Health Plann Mgmt*, 38(5): 1184-1211. URL : <https://doi.org/10.1002/hpm.3678>
- [3] NPAG. (2012). Profil des compétences essentielles des assistants-physiothérapeutes au Canada. URL : <https://npag.ca/PDFs/Joint%20Initiatives/PTA%20profile%202012%20French.pdf>
- [4] OPPQ.(2024). Les deux professions de la physiothérapie. URL : <https://oppq.qc.ca/la-physiotherapie/les-deux-professions/>
- [5] Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP). (2017). *Est-ce de la physiothérapie? Outil pour analyser les pratiques émergentes*. URL : https://www.collegept.org/docs/default-source/default-document-library/is_it_physiotherapy_tool_french_171214.pdf?sfvrsn=df3ecda1_0
- [6] World Physiotherapy. (2019). *Énoncé de politique : Description de la physiothérapie*. URL : <https://world.physio/sites/default/files/2020-07/PS-2019-Description-of-physical-therapy.pdf> (en anglais seulement)
- [7] Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.(2023). *Core standards of practice for Canadian physiotherapists: Continuing competence*. URL : <https://alliancept.org/wp-content/uploads/2024/01/Core-Standards-2023-Final-Validated-230831.pdf>
- [8] Liste des organismes de réglementation (ordres professionnels et *Colleges*) : <https://alliancept.org/fr/a-propos-de-nous/nos-membres-et-nos-comites/organismes-de-reglementation/>
- [9] Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (2019). *Assurer des soins de qualité en toute sécurité : l'évolution des champs de pratique des professionnels de la santé*. URL : <https://www.royalcollege.ca/fr/health-policy/policy-position-statements/scopes-of-practice/statement-scopes-of-practice.html>
- [10] Richardson J, Letts L, Chan D, Stratford P, Hand C, Price D, [...] Law M. (2010). Rehabilitation in a primary care setting for persons with chronic illness – a randomized controlled trial. *Primary Health Care Research & Development*, 11(4): 382-395. doi:10.1017/S1463423610000113.
- [11] Matifat E, Berger Pelletier E, Brison R, *et al.* (2023). Advanced practice physiotherapy care in emergency departments for patients with musculoskeletal disorders: a pragmatic cluster randomized controlled trial and cost analysis. *Trials*, 24: 84. URL : <https://doi.org/10.1186/s13063-023-07100-x>
- [12] Gagnon R, Perreault K, Berthelot S, Matifat E, Desmeules F, Achou B, Laroche MC, Van Neste C, Tremblay S, Leblond J et Hébert LJ, 2021. Direct-access physiotherapy to help manage patients with musculoskeletal disorders in an emergency department: Results of a randomized controlled trial. *Acad Emerg Med*, 28: 848-858. URL : <https://doi.org/10.1111/acem.14237>
- [13] Conseil canadien des programmes universitaires en physiothérapie (CCPUP). URL : <https://www.physiotherapyeducation.ca/programs.php>
- [14] Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (2020). Normes d'agrément visant les programmes d'enseignement d'entrée à la pratique en physiothérapie au Canada. URL : <https://peac-aepc.ca/pdfs/FRENCH/Accreditation/Accreditation%20Standards/Normes-dagrement-visant-les-programmes-denseignement-dentree-a-la-pratique-en-physiotherapie-au-Canada-2020.pdf>
- [15] Gasparelli K, Crowley H, Fricke M, McKenzie B, Oosman S, Nixon SA. (2016). Mobilizing Reconciliation: Implications of the Truth and Reconciliation Commission Report for Physiotherapy in Canada. *Physiotherapy Can*,68(3): 211-215. URL : <https://doi.org/10.3138%2Fptc.68.3.GEE>
- [16] *Core Standards of Practice for Physiotherapists in Canada (mise à jour de novembre 2020)*. URL : <https://scpt.in1touch.org/uploaded/web/Core%20Standards%20of%20Practice%20-%20Updated%20Nov%202020.pdf>